

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 25 septembre 2025

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2025_068

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :
14 + 5 pouvoirs

Date de publication : 26 septembre 2025

Le **25 septembre 2025** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 18 septembre 2025 dans les formes et délais prévus au **Code Général des Collectivités Territoriales**.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme DELOT, Mme GRUET, Mme ROUSSEAU, Mme GROETZINGER, Mme ÉTIENNE, M. BILLET, Mme COUDERT, M. GORNEAU, M. SERRE, M. DELECOLLE, M. PERREIRA-GONCALVES.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. MAILLARD pouvoir à M. PARIGOT, Mme WILLEMS pouvoir à Mme SEUVRE, M. TIRARD pouvoir à Mme SCHWENTER, M. LEFEVRE pouvoir à Mme COUDERT, M. LECOMPTE pouvoir à Mme ETIENNE.

ÉTAIENT ABSENTS : M. BIOT, Mme BIOT FLORIMOND, M. CAMPOS, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI.

Mme ETIENNE et M. BILLET ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

CONTRACTUALISATION D'UN PRÊT DE 2.000.000€

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2337-3 et L.2121-29 ;

Exposé des motifs :

La commune de Saint-Florentin a besoin de réaliser un emprunt de 2.000.000€ pour financer ses investissements actuels et futurs.

Suite à la consultation réalisée auprès de divers établissements bancaires, Monsieur le Maire propose de retenir une offre de la Caisse d'Épargne.

Contenu de la proposition

Considérant la nécessité pour la commune de réaliser l'emprunt mentionné supra ;

Considérant que les collectivités locales peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget pour financer des opérations d'investissement ;

Considérant les consultations ayant eu lieu avec divers établissements bancaires ;

Considérant l'offre proposée par la Caisse d'Épargne annexée à la présente proposition ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la présente proposition ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE**, pour financer ses investissements inscrits en 2025 et futurs, de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté un prêt d'un montant maximum de 2.000.000€ qui sera remboursé sur une durée de 25 ans, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type de prêt	-	taux LIVRET A + marge 0,75
Montant du prêt	-	2 000 000 €
Durée de l'amortissement	-	25 ans
Type de l'amortissement	-	annuel / progressif
Déblocage	-	en 3 fois maximum sur 12 mois consécutifs
Taux du prêt	-	LIVRET A + marge 0.75 %, 1.70 %
Taux en vigueur à ce jour :	-	
Montant de l'échéance	-	Approximativement 26 900 €
Date 1ère échéance	-	Suivant déblocage
Commission/Frais de dossier	-	0,05 % du montant du prêt

- **AUTORISE** par conséquent Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 26 septembre 2025
Le Maire, Yves DELOT,

